

Le recul des Libertés après le 11 septembre.

Depuis les années 1990, il fallait "terroriser les terroristes", et les Etats se sont doté de règles d'exceptions dans ce but.

Le 11 septembre a sonné l'institutionnalisation de ces pratiques de lutte anti-terroriste totalement étrangères au fondement de l'Etat de droit . Opérations militaires dissimulées, mensonges d'état, généralisation de la surveillance, désinformation, tous procédés d'exception que l'on a revêtu de l'habit du droit, en oubliant les fondements du pacte démocratique.

Les démocraties occidentales ont justifié cette évolution au nom de la sécurité. En ce nom , il est possible, aujourd'hui de limiter les libertés individuelles et publiques de tous les citoyens et habitants de la planète.

**Après sept ans de dérives, où en est -on?
Pour quelle efficacité?**

Pour ses quarante ans, le Syndicat de la magistrature ouvre cette réflexion et propose un travail théorique pour tous les militants des droits de l'Homme .

-Sous la modération de Didier Bigot, maître de conférence à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et chercheur associé au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales Politiques de Paris et chercheur associé au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales ,

-les représentants des principales ONG de défense des Droits de l'Homme :

Amnesty International,

Fédération Internationale des Droits de l'Homme,

Human Rights Watch,

ainsi que l'Association des Magistrats Européens pour la Démocratie et les Libertés

interviendront sur ce thème afin de dresser le bilan de cette évolution, organiser des résistances et de dégager les possibles alternatives à ce recul des libertés .